

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**REÇU**

RAPPORT N° 151217-11-FIN-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

### DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DE LA PAU-OLORON INTEGRATION BUDGETAIRE

(Cette délibération annule et remplace la délibération n° 151008-03-FIN)

M. LACRAMPE rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Communautaire du 08 Octobre 2015, il a été indiqué que le montant qui revenait à la CCPO dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes de la liaison routière Pau-Oloron s'élevait à 75 000 €.

Or, il s'avère que les éléments définitifs que nous avons reçus depuis font finalement apparaître un montant légèrement inférieur, de 74 913.81 €. C'est ce chiffre qui doit figurer au Budget Général (Décision Modificative n° 3).

Ouï cet exposé,

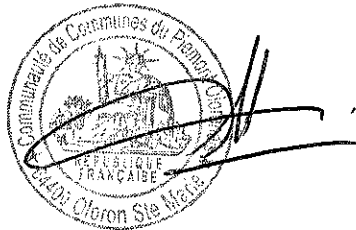
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **INTEGRE** cette minoration
- **ADOpte** du présent rapport
- 

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 29.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 24 DEC, 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE